

# GREENPEACE

## Mystery Shopping climatique dans les banques suisses

Greenpeace teste le conseil et les produits pour des  
placements financiers favorables au climat



<b>1.</b>	<b>Résumé et conclusion</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Qualité du conseil des banques testées</b>	<b>5</b>
	2.1 Structure du test	5
	2.2. Résultats du test sur la qualité du conseil	5
<b>3.</b>	<b>Qualité des produits d'investissement qualifiés de durables</b>	<b>7</b>
	3.1 Qu'est-ce qu'un investissement financier favorable au climat ?	7
	3.2 Evaluation de la compatibilité climatique des produits recommandés	10
	3.3 Manque de transparence	12
	3.4 Les promesses publicitaires et la réalité	13
	3.5 Conclusion sur la qualité des produits	16
<b>4</b>	<b>Recommandations</b>	<b>17</b>
	<b>Annexe</b>	<b>17</b>
	<b>Impressum</b>	<b>21</b>

## 1. Résumé et conclusion

Nous avons besoin d'une économie réelle favorable au climat pour résoudre la crise climatique. La place financière suisse est un des principaux gestionnaires de fonds de la planète. Les instituts financiers investissent ce capital dans des activités économiques dans le monde entier – des durables et des non durables. Ces instituts déterminent ainsi de façon décisive la rapidité de l'indispensable transformation – ou du blocage – de l'économie réelle vers la durabilité et surtout vers des façons de produire, des produits et des services favorables au climat.

De nombreuses banques et gestionnaires de fonds ont reconnu leur responsabilité en la matière et proposent des solutions sous forme de fonds d'investissement qualifiés de « durables ». Ces fonds bénéficient d'une demande croissante de la part d'investisseur-es privé-es et publics. Les gestionnaires de fonds y voient de grandes opportunités de gains et même l'avenir de la place financière suisse. Ils proposent régulièrement de nouveaux produits et annoncent que près de la moitié du marché des fonds est déjà placé de façon « durable ».

Ce secteur, ainsi que certains parlementaires de droite et le Conseiller fédéral Ueli Maurer considèrent cette évolution comme étant la preuve que le secteur financier n'a pas besoin d'être régulé par l'État pour que le capital investi par la place financière suisse soit retiré d'activités nocives pour le climat et réorienté vers des activités économiques durables.

Une étude publiée récemment par Greenpeace Suisse et Greenpeace Luxembourg a toutefois montré que jusqu'à présent, les fonds qualifiés de durables ne parviennent pas plus que les fonds conventionnels à investir davantage de capitaux dans une économie durable.

Greenpeace a effectué un Mystery Shopping, car le succès de la réorientation de capitaux ne dépend pas que des produits financiers disponibles, mais aussi des recommandations des gestionnaires de fonds. L'organisation écologiste voulait déterminer la qualité des conseils prodigués par les banques suisses en ce qui concerne les placements durables et ce que les produits recommandés obtiennent comme résultats en matière de durabilité en général et de protection du climat en particulier. Quelles sont donc les stratégies de placement recommandées aux personnes qui veulent investir leur argent ? Quels sont les produits financiers proposés ?

Des militant-es Greenpeace ont contribué à la réalisation du Mystery Shopping. Dans le cadre de cette enquête, ils se sont fait conseiller par des banques en matière de placements durables.

Après une formation prodiguée par une spécialiste de la finance, 33 testeurs-euses ont effectué 43 entretiens de conseils dans 19 banques.

Les testeurs-euses ont ensuite rapporté à Greenpeace leurs expériences à travers un questionnaire standardisé. Par exemple s'ils ont été conseillés de façon proactive sur la possibilité de faire un investissement durable ou favorable au climat, si la stratégie d'investissement a pu leur être expliquée de façon compréhensible et quelles solutions et produits d'investissement leur ont finalement été recommandés après qu'ils aient clairement exprimé le souhait d'investir de façon « favorable au climat » et donc compatible avec l'Accord de Paris.

Greenpeace a ensuite fait analyser par l'entreprise de conseil Nextra Consulting les questionnaires remplis et les 10 produits qui ont été recommandés comme « favorables au climat » selon l'avis des personnes tests.

**Qualité du conseil :** l'analyse des entretiens de conseil montre que les banques ne sont pas encore là où elles veulent et disent être. Pour que plus de capital soit investi de façon plus durable et surtout favorable au climat, il est reconnu comme indispensable que les conseiller-ères en investissement attirent l'attention de leurs client-es sur l'existence de cette possibilité. Les préférences en matière de durabilité doivent faire partie de l'entretien de clientèle et doivent être retenues. Sur 43 entretiens, seule la moitié a aussi porté sur l'importance de la « durabilité » pour les personnes intéressées. Seulement 60% de ces entretiens ont porté sur leurs préférences spécifiques en matière de durabilité. Et c'est seulement lors de 5 entretiens (12%) que les personnes intéressées ont été rendues attentives de façon proactive sur l'existence d'un investissement favorable au climat. Lors de 23% des entretiens, ce n'est qu'après que les personnes intéressées aient clairement exprimé le souhait d'effectuer un investissement durable qu'un produit sensé être approprié leur a été proposé. Notre analyse n'a toutefois considéré aucun de ceux-ci comme réellement durable.

Dans 60% des cas, la qualité du conseil n'a toutefois pas été suffisante pour que les personnes intéressées puissent comprendre en quoi les produits recommandés devraient être durables ou favorables au climat. Ce n'est qu'après un tiers des entretiens que les personnes interrogées se sont senties en mesure d'investir en fonction de leurs préférences en matière de durabilité.

Qualité du produit : l'analyse des **produits recommandés** a plus particulièrement porté sur les 10 produits que selon les testeur-ses, les conseiller-es ont décrits comme étant appropriés pour des investissements « favorables au climat ». Pour cela, Nextra Consulting s'est appuyée sur les informations sur les produits publiquement accessibles et sur les stratégies d'investissement et les critères de durabilité qui les accompagnent avant de les comparer à leur propre catalogue de critères qui montre quelles stratégies d'investissement sont applicables à ces objectifs et lesquels ne le sont pas.

Le principal critère de protection du climat est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont lieu durant le processus de production de biens et de services par les entreprises répertoriées dans le produit d'investissement. La réduction doit être coordonnée et supervisée avec un programme de réduction des émissions scientifiquement fondé. Le programme de réduction doit respecter l'objectif des 1.5°C.

Pour que de tels produits puissent être utilisés de façon consciente, la stratégie d'investissement et les critères de durabilité doivent obligatoirement être complètement transparents.

Une analyse des stratégies de placement de fonds recommandés comme « favorables au climat » a montré qu'il n'y en a pas un seul qui définit et respecte effectivement les objectifs climatiques de l'Accord de Paris comme étant la norme pour investir durablement. La plupart des testeur-ses se sont vu recommander des produits financiers comme étant des investissements favorables au climat, alors qu'ils ne visent qu'une performance durable relativement meilleure qu'un fonds conventionnel ou n'investissent dans certaines branches que de façon ciblée. Ces approches ne sont pas appropriées pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Les documents sur les produits d'investissement comportent en outre d'autres lacunes qui rendent la tâche difficile aux investisseur-es pour estimer la durabilité effective des fonds en question. Il y a d'une part le manque de transparence sur les stratégies de placement ou des définitions formulées de façon floue comme les critères d'exclusion qui peuvent conduire à ce que le fonds d'investissement peut continuer à investir dans des entreprises dont les modèles d'affaires ne sont pas compatibles avec les objectifs climatiques.

Les prospectus mentionnent ou suggèrent d'autre part des effets qui ne sont en partie pas explicables par la logique.

Les fonds « UBS Vitaininvest » promettent ainsi qu'avec un investissement on contribue à réduire une certaine quantité d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cette affirmation doit être considérée comme trompeuse, car dans le contexte d'une sous pondération d'entreprises qui émettent beaucoup, il ne peut pas avoir pour conséquence une réduction des émissions dans l'économie réelle.

Le « Credit Suisse Responsible Consumer Fund B » définit ses critères de durabilité de façon tellement floue qu'il suffit déjà pour une entreprise d'être consciente de son effet sur l'environnement pour être acceptée dans le fonds. Le fonds fait en outre des promesses de résultats qui ne sont pas réalistes sur la base des chiffres et de la logique de performance présentés.

**Conclusion** : ce Mystery Shopping montre que les banques suisses sont loin de pouvoir proposer un conseil et des produits appropriés pour résoudre la crise climatique. Compte tenu du fait que la transformation de l'économie devrait depuis des années se trouver sur un cap compatible avec l'Accord de Paris, il est choquant de voir que les banques proposent toujours des produits qualifiés de durables, alors qu'ils financent des activités économiques tout aussi nocives pour le climat que celles de leurs équivalents conventionnels. Seuls des produits d'investissement qui réduisent les émissions du portefeuille au rythme de la réduction scientifiquement fondée des émissions doivent pouvoir être qualifiés de favorables au climat. Aucun des produits recommandés pour sa durabilité ne respecte toutefois cette exigence écologique minimale. Au lieu de cela, ces produits font en partie des promesses de résultats qui ne sont scientifiquement pas possibles. Ils définissent leurs critères de durabilité de façon tellement souple qu'il reste de nombreuses échappatoires pour des produits incompatibles avec l'Accord de Paris.

En plus des produits inappropriés, on voit aussi que les conseiller-ères en placement

doivent d'urgence être mieux formé-es. Demander au client quelles sont ses préférences en matière de durabilité fait tout autant partie d'un entretien de conseil professionnel que l'évaluation des risques. Il faut qu'il soit clair que logiquement seuls des produits favorables au climat peuvent être vraiment durables et qu'il doit être possible de pouvoir reconnaître les approches inefficaces. Et en fin de compte, il faudrait proposer spontanément et sans qu'on le demande uniquement des produits effectivement durables s'il est vraiment important que la place financière suisse ne remplisse pas seulement les prescriptions de l'Accord de Paris ratifié par la Suisse, mais atteigne aussi son but de devenir le principal hub de gestion de fonds durables.

Vu le retard pris par rapport à cet objectif et vu la façon dont la place financière se perd dans des pseudo-solutions, il semble que ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec l'aide d'une régulation étatique. Pour cela, la politique doit commencer par exiger la transparence sur les effets et définir des normes unifiées avec des exigences minimales et ensuite aussi édicter d'autres prescriptions qui conduisent rapidement à des flux financiers durables.

## 2. Qualité du conseil des banques testées

### 2.1 Structure du test

Testeurs-euses ont librement pu choisir l'institut financier qu'elles voulaient tester. Leurs connaissances préalables sur les investissements financiers étaient variables. C'est pour cela que Greenpeace a organisé un webinar lors duquel les participants-es ont préalablement pu apprendre les bases du placement durable et comment se préparer à l'entretien de conseil. Leur demande et leurs préférences devaient être personnellement plausibles. Pour obtenir des résultats comparables, la somme à investir a été fixée à CHF 5000, CHF 10000 ou à CHF 50000. La durée de l'investissement a été fixée à environ 10 ans.

Pour apprendre si la durabilité est un sujet que l'institut financier considéré aborde déjà de façon proactive lors des entretiens de conseil, les testeur-ses ne commençaient pas par y faire référence au début de l'entretien. Ce n'est qu'au cours de l'entretien – et pour autant que les préférences en matière de durabilité n'étaient pas abordées – que testeurs-euses ont exprimé leur souhait de faire un investissement durable. Comme autre performance, elles ont – pour autant que ça n'ait pas été abordé d'emblée lors de l'entretien de conseil – exprimé le souhait d'un « investissement favorable au climat et compatible avec l'Accord de Paris ».

Les testeur-ses ont noté quelles déclarations ont été faites lors de l'entretien et quels produits ont été proposés, elles ont ensuite rempli un questionnaire standardisé en ligne. Elles ont transmis à Greenpeace les informations obtenues sur les produits.

### 2.2. Résultats du test sur la qualité du conseil

Il n'y a pas que l'urgence des problèmes écologiques qui enjoint les gestionnaires de fonds à encourager leurs clients à investir leur argent dans des activités économiques durables. La place financière suisse déclare elle-même vouloir devenir un hub leader des placements durables.<sup>1</sup> Pour espérer y parvenir, il faut demander et discuter de façon proactive les préférences des client-es en matière de durabilité. L'Association suisse des banquiers recommande aussi cette attitude dans ses directives,<sup>2</sup> mais il y a une forte résistance politique à rendre cette pratique obligatoire. Mais dans le cadre du Mystery Shopping, peu de conseiller-es ont suivi cette recommandation. Les personnes intéressées n'ont été interrogées sur leurs préférences en matière de durabilité

1 SFI, 2020: Communiqués de presse, 26.06.2020

2 L'Association suisse des banquiers, 2020: Guide pour l'intégration des facteurs ESG

que lors de la moitié des entretiens. Lors de 4 entretiens de conseil sur 10, il n'y a pas eu de discussion sur les préférences spécifiques en matière de durabilité, malgré la demande des personnes tests. Un conseil respectant les demandes des client-es n'a donc pas été possible lors de ces entretiens, proposer des offres ciblées non plus.

Ce n'est que lors de 5 entretiens (12%) que les personnes intéressées ont été rendues attentives de façon proactive à un investissement favorable au climat. Lors de 23% des entretiens, ce n'est qu'après que les personnes intéressées aient clairement exprimé le souhait d'effectuer un investissement favorable au climat et donc compatible avec l'Accord de Paris qu'un produit sensé être approprié leur a été proposé. Notre analyse n'a toutefois pu considérer aucun de ceux-ci comme tel. Il n'est pas possible de déterminer si c'est par manque de compétence en la matière ou par perfidie.

Les conseillers-ères n'ayant pas recommandé de produit « favorable au climat » ont indiqué que de tels produits n'existent pas ou ont exprimé leur incertitude dans ce domaine. On peut le considérer comme positif dans la mesure où ces conseillers-ères n'ont pas fait de fausses promesses, mais ce n'est pas rassurant, car c'est révélateur de l'absence de produits pour ce besoin et aussi de l'absence de connaissances en la matière.

Déclarations de conseillers-ères concernant la demande en produits « favorables au climat » :<sup>3</sup>

- Les produits ne remplissent que des critères de durabilités généraux
- Notre offre ne contient actuellement pas de tels produits
- Vous pouvez investir en ligne et chercher un tel produit
- La compatibilité climatique focalisée sur la Suisse n'est possible qu'en choisissant des titres un à un
- La compatibilité climatique n'est pas réalisable Il n'y a que des produits durables

Les testeur-ses ont aussi indiqué qu'il y a manifestement encore beaucoup de graves lacunes dans les connaissances des conseillers-ères en placement. Testeurs-euses ont ainsi rapporté avoir ressenti plusieurs fois particulièrement négativement durant les entretiens entre autres le manque de compétence sur la durabilité en général et le climat en particulier, ainsi que des réponses évasives à des questions concrètes.

Le fréquent manque de compétence en conseil pourrait être responsable du fait que les testeur-ses ne sont pas arrivés-es à comprendre dans environ 60% des entretiens de conseil pourquoi les investissements financiers proposés ne devraient pas être durables resp. favorables au climat.

Les autres explications données : pas en premier lieu de la compétence des conseiller-ères, mais que les stratégies de placement des investissements considérés comme durables comportent des déficits en ce qui concerne la durabilité et la compatibilité climatique, ou alors le prospectus de marketing ne les décrit pas de façon compréhensible. Il y a aussi plusieurs indices et exemples pour cela, nous y reviendrons dans le chapitre sur la qualité des produits.

Il est ainsi évident que les conseillers-ères en placement, ainsi que les banques et les gestionnaires de fonds ont encore un net retard à combler. Du matériel d'information sur les produits proposés a ainsi été remis lors de presque tous les entretiens ou transmis par la suite, mais un testeur-ses sur trois a considéré ce matériel comme inapproprié pour pouvoir évaluer le produit proposé.

<sup>3</sup> Question posée : Le conseiller ne vous a pas présenté de produits d'investissement respectueux du climat ? Quelles sont les raisons invoquées par le conseiller ? Les raisons données ne sont pas des citations directes, mais plutôt une traduction de la déclaration du testeur-se.

### 3. Qualité des produits d'investissement qualifiés de durables

Cela fait quelques années que les investissements financiers qualifiés de durables sont à la mode. Ce qui n'était encore qu'une niche il y a quelques années a bien grandi – une étude effectuée par Swiss Sustainable parle même de 31% en 2020. La croissance a été particulièrement forte pour les fonds qualifiés de durables, au point que leurs volumes ont, pour la première fois, dépassé celui des fonds d'investissement conventionnels en 2020.<sup>4</sup>

Tout ce qui se qualifie de durable ne contribue malheureusement pas à une transformation durable de l'économie. Une étude pour la quelle Greenpeace Suisse et Greenpeace Luxembourg ont mandaté l'agence de notation Inrate<sup>5</sup>, montre que les fonds durables ne soutiennent pas suffisamment la réorientation de capitaux vers des activités durables. On constate toutefois que même si des investissements financiers « durables » permettent le plus souvent d'atteindre une nettement plus petite exposition aux controverses environnementales, les spécialistes d'Inrate n'ont pas constaté de différence significative avec des fonds conventionnels en particulier en ce qui concerne leur impact ESG (« Environmental », « Social » et « Governance », soit environnement, société et gouvernance, ESG).

Compte tenu des défis urgents que constituent le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, il faudrait logiquement considérer qu'un investissement financier durable ne peut être vraiment durable que lorsqu'il est conforme à l'Accord de Paris et que ce faisant, il ne menace pas les objectifs de préservation de la biodiversité.

#### 3.1 Qu'est-ce qu'un investissement financier favorable au climat ?

Il existe une grande diversité d'investissements financiers et il y a de nombreuses façons de placer son argent de façon durable. Il faut toutefois distinguer entre produits financiers « plus durables » ou vraiment durables.

En l'absence de directives claires (p.ex. de la part du monde politique), de nombreux instituts financiers ont défini leurs propres critères sur la base desquels ils fondent la durabilité de leurs produits d'investissement.<sup>6</sup> Si c'est parfaitement compréhensible en ce qui concerne les questions sociales et de gouvernance<sup>7</sup>, le niveau d'ambition d'un investissement financier durable est déterminé de façon fondée par la science, au moins en ce qui concerne les aspects écologiques.

La durabilité peut être définie comme une activité économique ménageant simultanément les capacités de régénération naturelles des écosystèmes impliqués. La capacité de régénération des écosystèmes fait déjà depuis des années l'objet de recherches étendues<sup>8</sup> et le monde scientifique est d'accord que par exemple en ce qui concerne le changement climatique, il faut obtenir une limitation du réchauffement de l'atmosphère terrestre de 1.5°C, si nous voulons que notre planète garde une forme d'équilibre climatique et que nous puissions éviter les pires conséquences du changement climatique.<sup>9</sup> Les investissements financiers durables doivent ainsi correspondre aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris s'ils veulent

4 Swiss Sustainable Finance, 2021: [Market Study](#)

5 [www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerland-stateless/2021/06/4af7d2db-3466a-abschlussbericht-final-1.pdf](http://www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerland-stateless/2021/06/4af7d2db-3466a-abschlussbericht-final-1.pdf)

6 Le Next Generation Strategy Fonds der BLKB définit ainsi les investissements durables comme étant des papiers valeurs d'émetteurs qui ont une performance avérée supérieure à la moyenne de leurs concurrents en ce qui concerne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La BLKB assure ainsi que 50% des émetteurs potentiels sont toujours considérés comme durables et que ce fonds peut donc y investir.

7 Dans ce cas, l'interprétation de la durabilité dépend aussi de sa propre socialisation, de la définition des valeurs ou de la religion de façon à ce que p. ex. la signification de sujets comme le tabac et l'alcool peut être différente même dans le monde occidental.

8 Un consortium de scientifiques constitué autour de Johan Rockström, un chercheur suédois spécialisé dans la résilience, a p. ex. identifié 9 systèmes écologiques – les seuils de tolérance planétaires – dont il faut tenir compte pour réussir à préserver l'actuel système écologique terrestre sur le long terme.

9 Voir p. ex. IPCC (2018): [www.de-ipcc.de/256.php](http://www.de-ipcc.de/256.php)

respecter les aspects écologiques en plus des aspects sociaux et de gouvernance, voire même être considérés comme « favorables au climat ».

Pour pouvoir examiner la qualité de la durabilité en relation avec la compatibilité climatique dans le sens du respect des objectifs de l'Accord de Paris il faut que les deux conditions suivantes soient remplies :

**1. Orientation complète :** Les critères de placement qui doivent permettre une orientation du fond qui soit durable ou favorable au climat doivent s'appliquer à l'ensemble du placement et pas seulement à une partie.

**2. Une stratégie de placement appropriée :** Les critères de placement durables doivent être appropriés pour orienter tout le volume du fond vers des investissements qui respectent les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Ce n'est que si ces deux conditions sont correctement remplies, qu'il est possible de parler d'investissement financier favorable au climat.

La 2e condition signifie que les approches doivent être appropriées pour que les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises faisant partie du portefeuille diminuent avec le temps de façon scientifiquement fondée. Le schéma de réduction choisi doit tenir compte du secteur d'activité des entreprises et respecter un scénario 1.5°C. La mesure de l'intensité des émissions doit tenir compte de la chaîne de production de valeur, ainsi que des produits et services des entreprises considérées (scope 1-3). Les réductions doivent être mesurables et susceptibles d'être surveillées. Dans un scénario 1.5°C, il faudrait atteindre d'ici 2030 une réduction des émissions d'environ 70% par rapport à l'année de référence 1990, et ceci de façon transversale pour tous les secteurs économiques.

Les stratégies de placement de fonds durables se basent actuellement sur une grande diversité d'approches qui sont en général combinées.<sup>10</sup> Seule une minorité de ces approches est capable de réaliser effectivement une compatibilité avec l'Accord de Paris. Les critères permettant d'atteindre la compatibilité climatique sont discutés de façon critique ci-dessous pour les domaines concernant les investissements dans des actions et des emprunts :

La plupart des fonds durables se réfèrent ainsi p. ex. à des **critères d'exclusion** pour pouvoir exclure de leur univers de placement les investissements liés à des activités particulièrement nocives pour le climat. L'exclusion de groupes charbonniers est p. ex. une bonne approche d'un point de vue climatique, mais l'exclusion de quelques entreprises émettant particulièrement beaucoup de GES ne suffit pas à assurer la compatibilité des autres entreprises de l'univers de placement avec l'objectif de 1.5°C.

Des **critères positifs** sont aussi régulièrement appliqués. Ils permettent d'identifier des entreprises qui contribuent à résoudre des problèmes de durabilité et de climat dans certains secteurs.<sup>11</sup> La définition de critères positifs devrait en général contribuer de façon positive à une orientation plus durable des fonds d'un portefeuille, mais à eux seuls non plus, les critères positifs ne peuvent pas assurer de compatibilité avec l'Accord de Paris. Cela tient entre autres au fait que les fournisseurs de fonds acceptent déjà des entreprises dans leur univers de placement si une relativement petite partie de leur chiffre d'affaires (p. ex. 10%) est réalisé avec des produits qui contribuent à résoudre des problèmes climatiques ou de durabilité, sans pour autant examiner la compatibilité climatique des autres produits et services.

Les émissions causées par les produits et services d'une entreprise ne sont d'autre part pas décisives pour atteindre la compatibilité 1.5°C. L'intensité des émissions de l'entreprise en tant que telle et sa chaîne de création de valeur y jouent aussi un rôle qui devrait se déve-

<sup>10</sup> Les approches les plus courantes en Suisse comprennent p. ex. l'intégration ESG, l'engagement, les exclusions, le criblage basé sur des normes, le droit de vote, best in class, impact investing et les fonds thématiques durables, voir <https://fng-marktbericht.org/de/schweiz>

<sup>11</sup> Souvent aussi qualifié d'impact investing



opper en relation avec les exigences de réduction des émissions d'un scénario de changement climatique <1.5°C.

En considérant l'intensité des émissions, les fournisseurs de fonds ne se réfèrent toutefois pas aux approches qui se basent sur les réductions réussies de certaines entreprises dans le passé ou sur les réductions d'émissions visées à l'avenir<sup>12</sup>. Au lieu de cela, ils ne visent généralement que des intensités d'émissions réduites par rapport à l'ensemble de leur fonds et par rapport aux benchmarks appropriés.<sup>13</sup>

Il résulte de cette approche que les gestionnaires de fonds intègrent d'abord des entreprises technologiques ou de service générant peu d'émissions dans leur portefeuille d'investissement. Celles-ci n'émettent toutefois souvent que peu d'émissions du fait de leur modèle d'affaires et pas du fait d'une stratégie particulièrement ambitieuse en matière de durabilité. De nombreux fonds durables sont en réalité plutôt des fonds technologiques. Une telle approche conduit à un large désinvestissement des secteurs émettant beaucoup de GES, comme la production d'électricité, les transports et le bâtiment, mais n'a que peu à voir avec des investissements favorables au climat et compatibles avec l'Accord de Paris. Car même dans un scénario 1.5°C il faudra encore qu'il y ait des transports et des matériaux de construction émettant moins de GES qui remplacent les actuels transports lourds intensifs en émissions, ainsi que les produits contenant du ciment ou de l'acier. D'ici là, ces secteurs nécessiteront toutefois beaucoup de capitaux pour mettre en oeuvre des technologies générant moins d'émissions de GES.

Un large désinvestissement de nombreux-ses investisseur-es devrait donc rendre l'accès de ces entreprises à des capitaux plus difficiles que facile. Si l'intensité en émissions devait servir de critère de sélection des investissements favorables au climat, il faudrait alors des approches qui permettent de comparer l'empreinte carbone du fonds avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Dans ce cas, il faut absolument tenir compte des secteurs auxquels appartiennent les entreprises faisant partie du fonds d'investissement.

L'approche **best-in-class** et une autre façon de tenir compte des performances climatiques et de durabilité des entreprises par secteur d'activité. C'est une façon de comparer les entreprises d'un secteur entre elles au moyen d'un critère particulier (p. ex. intensité des émissions ou notation ESG). Les plus mauvaises entreprises d'un secteur sont ensuite retirées de l'univers de placement potentiel. Si cette approche est utilisée de façon ambitieuse<sup>14</sup>, il est possible d'investir de façon ciblée dans les entreprises les plus durables d'un secteur. Cette approche ne peut pas tout à fait exclure que tout un secteur produise trop d'émissions, mais il est plus probable que le portefeuille d'investissement comporte plus d'entreprises favorables au climat. Dans la pratique, cette approche est surtout utilisée pour éliminer les plus mauvaises entreprises de chaque secteur de l'univers de placement. Elle n'est généralement pas non plus appropriée pour assurer une façon d'investir compatible avec l'Accord de Paris.

L'approche **best-in-progress** se base sur une connaissance de base similaire. Les entreprises y sont toutefois notées d'après la rapidité de leur transition<sup>15</sup>. Dans ce cas aussi, il est important que les gestionnaires de fonds ne comparent que des entreprises du même secteur, car dans certains secteurs il est facile de réduire les émissions, alors que dans d'autres, des investissements importants sont nécessaires pour obtenir de petites réductions des émissions. L'approche **best-in-class** serait donc plus appropriée pour identifier des pionniers dans le domaine de la protection du climat, l'approche **best-in-progress** est plus appropriée pour identifier les leaders du changement. Pour réussir à investir de façon favorable au climat, il faudrait toutefois aussi choisir des entreprises qui réduisent leurs émissions de GES au moins

12 Les entreprises peuvent p. ex. développer et viser des objectifs qualifiés de « science based », les objectifs de réduction des émissions conformes aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris, voir [www.sciencebasedtargets.org](http://www.sciencebasedtargets.org)

13 Ce sont en général des indices ayant des compositions géographiques ou sectorielles comparables aux fonds concernés qui servent de benchmarks

14 Il ne reste p. ex. que les meilleurs 20% d'entreprises par secteur dans l'univers de placement

15 P. ex. changement moyen de l'intensité des émissions durant les 5 années écoulées (en %/an) ou changement moyen de la notation ESG des 5 années écoulées

aussi fortement que l'exigerait un scénario 1.5°C appliqué au secteur concerné.

D'autres approches souvent utilisées dans les investissements financiers durables sont p. ex. l'engagement et l'exercice actif du droit de vote. Alors qu'avec l'approche engagement, les gestionnaires de fonds considèrent régulièrement<sup>16</sup> le sujet de la durabilité ou de la compatibilité avec le climat (p. ex. lors d'entretiens, mais aussi par écrit) avec les entreprises de leur portefeuille d'investissement, ils utilisent le mandat qui leur est confié en exerçant leur droit de vote p. ex. lors d'assemblées générales pour chercher à influencer les orientations futures de l'entreprise par leur vote. Les deux approches sont absolument justifiées, une performance concrète en matière de durabilité n'est toutefois faisable que dans de rares cas. Pour investir de façon compatible avec l'Accord de Paris, il faut un engagement très fort avec des objectifs (stratégiques) clairs et vérifiables définis en accord avec la direction de l'entreprise, ainsi qu'un exercice du droit de vote conséquent et favorable au climat.

On voit qu'investir de façon compatible avec l'Accord de Paris et favorable au climat ne réussit que si la stratégie de placement d'un fonds tient compte, comme expliquée ci-dessus, de l'évolution de l'intensité d'émission des entreprises sur la durée et n'oublie pas l'appartenance sectorielle de l'entreprise et les exigences de réduction des émissions<sup>17</sup> d'un scénario 1.5°C.

### 3.2 Evaluation de la compatibilité climatique des produits recommandés

Un des objectifs principaux du Mystery Shopping consistait à examiner si les produits de placement recommandés comme favorables au climat durant les entretiens de conseil sont effectivement appropriés pour un investissement favorable au climat et vraiment compatible avec l'Accord de Paris. (Pour les produits, consulter l'annexe).

C'est l'impression suscitée chez les personnes tests durant l'entretien de conseil qui a été déterminante pour l'admission dans la section des « produits de placement recommandés comme favorables au climat<sup>18</sup> ». Lors d'un entretien de conseil sur des investissements financiers, il est en effet important d'expliquer le produit et la stratégie de placement de façon compréhensible au client.

Les produits recommandés comme durables ont été examinés dans le cadre du processus d'analyse en fonction des critères expliqués dans le chapitre précédent.

Il s'est avéré qu'aucun des produits d'investissement financier proposés comme étant favorables au climat ne pouvait certifier que seuls des investissements conformes aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris font partie du portefeuille.

<sup>16</sup> P. ex. une fois par an

<sup>17</sup> Dans un scénario 1.5°C, il faudrait atteindre d'ici 2030 une réduction des émissions d'environ 70% par rapport à l'année de référence 1990, et ceci de façon transversale pour tous les secteurs économiques.

<sup>18</sup> Il s'agit donc d'une évaluation subjective de personnes individuelles basée sur les déclarations de conseillers-ères en gestion de fonds. Lorsque cette impression subjective était en contradiction claire avec les messages publicitaires sur des sites internet ou des prospectus, les fonds n'ont pas été plus profondément analysés quant à leur compatibilité climatique dans le cadre de cette étude.

## Question 1 : Orientation complète du portefeuille :

La première question a déjà montré que des compromis parfois graves sont faits dans l'orientation durable du portefeuille. Les critères de durabilité de 60% des fonds recommandés comme durables ne portaient ainsi pas sur le portefeuille complet, mais seulement sur une partie. La personne gérant le fonds peut investir le reste, dans certains cas jusqu'à 33% du volume du fonds, dans des investissements de son choix, donc aussi dans des valeurs des entreprises les plus nocives pour le climat et l'environnement.

De telles réglementations sont encore plus problématiques lorsque le produit d'investissement investit ensuite lui-même dans d'autres produits prétendument durables. La « Vermögensverwaltung Aktien ESG » de la Banque cantonale thurgovienne (BCT) ne s'assure ainsi que du fait que 2/3 du volume du placement est investi selon des critères de durabilité. Sont aussi considérés comme « investis durablement » les investissements dans des fonds qui ne correspondent aussi seulement qu'aux critères de durabilité de la BCT, p. ex. un investissement de 2/3 du volume du fonds selon des critères durables. Une telle « imbrication » peut faire descendre la part des investissements qui correspondent effectivement à des critères de durabilité à nettement moins de 50% du volume total du fonds. Dans un tel cas, on ne peut pas parler d'un produit d'investissement durable.

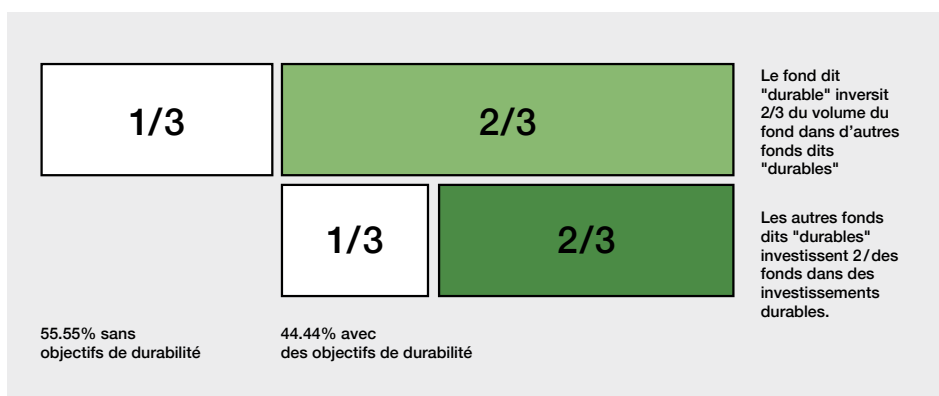


Illustration 1 : Illustration de la réduction des investissements dans le concept de Fund of Funds

## Question 2 : Pertinence de la stratégie de placement :

Une analyse des stratégies de placement de fonds recommandés comme « favorables au climat » a montré qu'il n'y en a aucun qui définit et respecte effectivement les objectifs climatiques de l'Accord de Paris comme étant la norme pour investir durablement. Dans le cadre du Mystery Shopping, il y a toutefois le cas du « Living Values - Balanced Fund R » de la Banque Alternative Suisse<sup>19</sup> et un fonds immobilier proposé par la Banque cantonale grisonne (BCGr) du fournisseur de fonds Swissscanto<sup>20</sup>, les conseillers-ères n'ont toutefois recommandé aucun des deux comme étant favorable au climat.

La plupart des testeurs-euses se sont vu recommander des produits financiers comme étant des investissements « favorables au climat », alors qu'ils ne visent qu'une performance

<sup>19</sup> Le fonds veille au moins pour les investissements dans des Etats à la compatibilité avec l'Accord de Paris et affirme que le portefeuille d'investissement est compatible avec l'objectif de 2°C d'augmentation.

<sup>20</sup> Chez le Swissscanto (CH) Real Estate Fund Responsible IFCA, les valeurs cibles des besoins en énergie primaire non renouvelable et les émissions de GES du secteur du bâtiment correspondent selon ses propres déclarations à l'objectif de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat, voir [https://products.swissscanto.com/products/api/publication/file-name/nh\\_sw-c-ref-ifca.pdf](https://products.swissscanto.com/products/api/publication/file-name/nh_sw-c-ref-ifca.pdf)

durable relativement meilleure qu'un fonds conventionnel ou n'investissent dans certains secteurs que de façon ciblée<sup>21</sup>.

Compte tenu de la compréhension variable de la notion de durabilité, il n'est pas étonnant qu'aucun des 10 fonds recommandés comme « favorables au climat » n'était approprié ne serait-ce que dans les grandes lignes pour des investissements favorables au climat.

La lecture des documents faisant partie du fond montre en outre quelques manquements qui illustrent l'importance d'un examen des documents du point de vue de l'investisseur-e pour que l'investissement se fasse en fonction de ses préférences.

La plupart des fonds ne décrivent ainsi pas dans leurs critères d'exclusion quels sont les seuils de chiffre d'affaires dont ils tiennent compte lors de l'application. Lorsque les seuils de chiffre d'affaires sont trop « mous », les entreprises diversifiées comme le négociant en matières premières Glencore, qui est aussi la principale entreprise du secteur du charbon, peuvent ainsi facilement faire partie de l'univers de placement, même la stratégie de placement définit l'extraction de charbon comme critère d'exclusion.

Si la plupart des fonds thématiques expliquent dans quels thèmes ils investissent, il n'est la plupart du temps pas clair quelles sont les technologies que les gestionnaires de fonds considèrent comme durables. Le cas échéant, la publication des technologies que les gestionnaires de fonds considèrent comme durables est compliquée et peu claire. La définition des critères et la publication des technologies est pourtant indispensable surtout pour les technologies particulièrement critiques comme l'énergie nucléaire et le gaz naturel.

Les scores et les notations ESG sont souvent utilisés pour les fonds recommandés comme durables.<sup>22</sup> Le défi principal que constituent de tels modèles d'évaluation qui pondèrent souvent un grand nombre de critères de durabilité pour les agréger en une valeur cumulée pour l'investisseur-e se trouve dans l'absence de transparence sur les critères utilisés par le modèle. Les investisseurs ne peuvent en général que croire qu'une meilleure évaluation correspond à une meilleure compatibilité climatique de l'entreprise.

Le Mystery Shopping montre qu'aujourd'hui, il n'est pas possible d'investir de façon favorable au climat avec les produits vantés comme favorables au climat. Au lieu de cela et même après la lecture faite dans le cadre de cette analyse de documents et de sites internet libres d'accès, il subsiste d'importantes lacunes de définition sur l'application des stratégies d'investissement au point qu'il n'est pas possible d'investir de façon ciblée et compatible avec l'Accord de Paris au moyen de fonds durables.

### 3.3 Manque de transparence

Les définitions floues n'ouvrent pas seulement la porte aux investissements nocifs pour le climat. Elles provoquent aussi un manque de transparence et rendent ainsi un investissement conscient impossible, même lorsque le produit serait favorable au climat d'un point de vue purement technique.

La transparence concernant les critères selon lesquels un produit de placement investit et aussi sur l'effet climatique des entreprises incluses est un critère de qualité indispensable.

L'analyse de presque tous les fonds a montré un manquement en la matière. Chez certains fournisseurs de fonds, les sites internet des instituts financiers donnent régulièrement des informations sur les performances financières des fonds, mais seuls quelques rares cas mentionnent régulièrement une évaluation de la performance en durabilité.

21 Pris individuellement, les deux approches sont inappropriées comme déjà décrit ci-dessus – pour permettre des investissements conformes aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

22 Les scores ou notations ESG réunissent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans une valeur

En ce qui concerne l'application de la stratégie de placement, les produits d'investissement proposés manquent aussi fortement de la transparence qui serait nécessaire aux investisseur-es pour évaluer l'ambition des approches. La Banque cantonale bâloise mentionne ainsi dans le prospectus de son Next Generation Strategy Fonds que des critères d'exclusion spécialement définis sont utilisés pour exclure certains risques de l'univers de placement. Et qu'à partir d'un certain degré, des investissements ayant un fort impact sur l'environnement et sur la société sont entièrement exclus<sup>23</sup>. De telles formulations n'aident toutefois que peu les investisseur-es, car ni le genre d'exclusion ni la hauteur du seuil de chiffre d'affaires à partir duquel les critères d'exclusion ne s'appliquent y apparaissent clairement.

Le manque de transparence se retrouve aussi chez les produits de placement qui investissent dans d'autres fonds<sup>24</sup>. Les banques (p. ex. la Banque Migros<sup>25</sup>) indiquent veiller dans le choix des fonds cibles durables qu'il y ait au moins une forte similitude avec leurs propres critères de durabilité. Aucun des fournisseurs n'était spontanément transparent sur les similitudes et les différences des approches durables d'autres fonds dans lequel leur propre fonds investit.

Dans le cadre de notre étude, les fonds thématiques avaient régulièrement aussi des problèmes de transparence. S'ils expliquent dans quels thèmes ils investissent, il n'est toutefois généralement pas clair quelles sont les technologies que les gestionnaires de fonds considèrent comme durables dans un fonds. Un récent débat entre les États membres de l'UE montre les importantes divergences d'opinions en ce qui concerne la controverse sur l'acceptation de l'énergie nucléaire comme source d'énergie durable.

### 3.4 Les promesses publicitaires et la réalité

Lors de l'analyse des produits de placement proposés aux testeur-ses, les documents publicitaires et les sites internet comportaient régulièrement des documents contenant des promesses qui ne correspondaient pas aux contenus – du moins pas sur la base des informations librement disponibles. Nous avons montré ci-dessus que certains fournisseurs de fonds ont leur propre interprétation de la notion de durabilité qui dans le domaine des questions environnementales ne vise pas un maintien des écosystèmes à long terme. Deux fonds d'UBS et de Credit Suisse montrent la créativité avec laquelle les fournisseurs de fonds commercialisent leur fonds supposés durables<sup>26</sup>:

#### 3.4.1 UBS Vitainvest World Sustainable Fund

Le Vitainvest World Sustainable Fund d'UBS montre bien les faiblesses méthodologiques et communicationnelles qui existent dans le développement et la commercialisation de produits d'investissement supposément favorables au climat :

Ce n'est qu'en 2020 que les fonds de prévoyance d'UBS ont été renommés fonds durables. La banque elle-même a indiqué que l'ancrage des critères de durabilité n'a nécessité que peu d'adaptations du portefeuille du fonds. Cela peut être un indice pour un fonds conventionnel qui était précédemment déjà très durable ou alors pour de nouveaux critères de durabilité très laxistes. C'est la 2e possibilité qui semble être le cas pour le fonds Vitainvest.

23 BLKB, 2021 : Prospectus <https://www.fundinfo.com/fr/CH-priv/Fund#OFST020000> [30.08.2021]

24 Cette approche est souvent qualifiée de « fund of funds concept ».

25 p. ex. le Fonds Sustainable 65 B de la Banque Migros (CH)

26 Un récent débat entre les États membres de l'UE montre les importantes divergences d'opinion entre les États membres de l'UE en ce qui concerne la controverse sur l'acceptation de l'énergie nucléaire comme source d'énergie durable, voir [www.euractiv.com/section/energy-environment/news/germany-leads-call-to-keep-nuclear-out-of-eu-green-finance-taxonomy/](http://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/germany-leads-call-to-keep-nuclear-out-of-eu-green-finance-taxonomy/).

Selon les déclarations de la banque, les fonds UBS Vitainvest investissent de préférence dans des entreprises qui présentent une valeur ESG plus élevée. Les entreprises avec une valeur ESG moins élevée ne sont toutefois pas retirées de l'univers de placement, elles sont simplement sous-pondérées. Les critères de durabilité peu ambitieux se retrouvent aussi dans les indices de durabilité. MSCI Fund Ratings ne donne ainsi qu'un score ESG légèrement supérieur au Vitainvest World 50 Sustainable Fund par rapport à l'index de référence qui n'est pas durable.

## Scores ESG

(0-10)

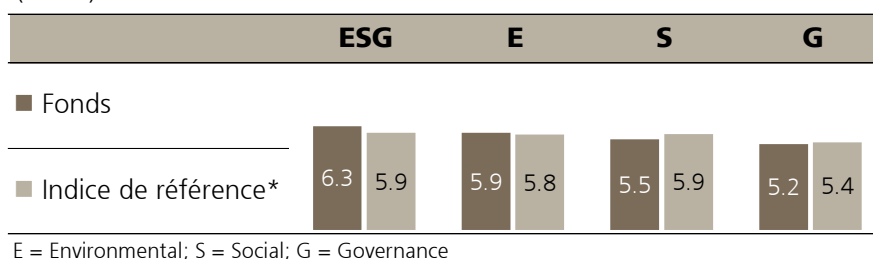


Illustration 2 : Scores ESG du Vitainvest World 50 Sustainable comparés à l'index de référence non durable<sup>27</sup>

Le fonds finance en outre de préférence des entreprises qui émettent moins de CO<sub>2</sub> que celles de l'index de référence. Une densité d'émission moindre ne dit toutefois rien – comme expliqué ci-dessus – sur la compatibilité climatique des entreprises si l'on ne tient pas compte de leurs secteurs d'activité et des exigences d'un scénario 1.5°C.<sup>28</sup> On peut donc considérer comme trompeuse la promesse d'UBS selon laquelle le fonds [Vitainvest] dans lequel on investit importe peu, car il contribue de toute façon à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.<sup>29</sup>

Il faut souligner qu'il est particulièrement problématique que l'UBS suggère dans la publicité qui concerne ce fonds que d'y investir réduit activement les émissions de CO<sub>2</sub>. La publicité affirme qu'un investissement de CHF 100'000 correspondraient aux émissions annuelles de 1.9 voiture de tourisme. La promesse de tels effets n'est logiquement pas fondée<sup>30</sup> et donne à la personne qui investit l'impression de pouvoir compenser ses propres comportements en matière de mobilité en investissant dans ce fonds.

<sup>27</sup> UBS, 2021: Fonds Factsheet, [www.ubs.com/2/e/files/RET/FS\\_RET\\_CH0022476508\\_CH\\_FR.pdf](http://www.ubs.com/2/e/files/RET/FS_RET_CH0022476508_CH_FR.pdf)

<sup>28</sup> Il ne s'agit pas d'avoir une intensité d'émission aussi faible que possible dans le fonds, mais d'investir dans des entreprises qui ont une plus petite intensité d'émission que leurs pairs.

<sup>29</sup> UBS, 2021: Factsheet, [www.ubs.com/2/e/files/RET/FS\\_RET\\_CH0022476508\\_CH\\_FR.pdf](http://www.ubs.com/2/e/files/RET/FS_RET_CH0022476508_CH_FR.pdf) [30.08.2021]

<sup>30</sup> UBS, 2021: UBS Vitainvest Funds, [www.ubs.com/ch/fr/private/pension/pillar-3/vitainvest/\\_jcr\\_content/mainpar/toplevelgrid\\_1612172\\_col1/teaser\\_copy\\_copy/linklist/link.0210405212.file/bGluyay9wYXRoPS9jb250ZW50L2RhbS9hc3NldHMvcmlldmVmcHJpdmF0ZS9wZW5zaW9uL2RvY3VtZW50cy9ici12aXRhaW52ZXN0LWZyLnBkZg==/br-vitainvest-fr.pdf](http://www.ubs.com/ch/fr/private/pension/pillar-3/vitainvest/_jcr_content/mainpar/toplevelgrid_1612172_col1/teaser_copy_copy/linklist/link.0210405212.file/bGluyay9wYXRoPS9jb250ZW50L2RhbS9hc3NldHMvcmlldmVmcHJpdmF0ZS9wZW5zaW9uL2RvY3VtZW50cy9ici12aXRhaW52ZXN0LWZyLnBkZg==/br-vitainvest-fr.pdf) [30.08.2021]

## Emissions de dioxyde de carbone par 100'000 CHF investis dans des fonds

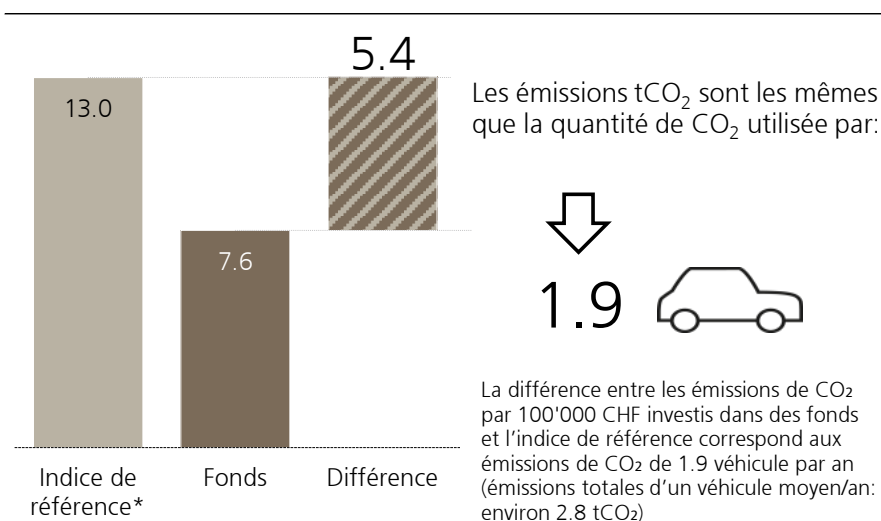


Illustration 3 : extrait sur l'intensité d'émission du fonds UBS Vitainvest World 50 Sustainable<sup>31</sup>

En ce qui concerne certains indices de durabilité, les fonds Vitainvest World Sustainable présentent ainsi des valeurs légèrement meilleures que l'indice de référence conventionnel. Les informations librement accessibles qui les concernent ne permettent donc pas de leur attribuer un effet positif sur l'environnement et la société comme l'affirme UBS<sup>32</sup>.

### 3.4.2 Credit Suisse Responsible Consumer Fund B

Le Responsible Consumer Fund de Credit Suisse peut être considéré comme un autre mauvais exemple de publicité trompeuse avec laquelle on allègue des effets durables à des investissements financiers.

Ce fonds indique investir au moins 75% de son volume dans des entreprises qui encouragent des modèles de consommation et de production durables et contribuer ainsi à atteindre le 12<sup>e</sup> objectif de durabilité de l'ONU (consommer et produire de façon durable).

Les entreprises de l'univers de placement doivent au moins pouvoir être attribuées à un des 4 thèmes que sont les aliments durables, les systèmes urbains durables, les chaînes d'approvisionnement durables et les façons de vivre durables. Cette attribution se fait toutefois sur la base des opinions des gestionnaires du fonds, elle est donc hautement subjective. Les autres versions du prospectus du fonds montrent aussi que Credit Suisse a choisi des critères très « mous » pour sélectionner les entreprises de son univers de placement. Des entreprises peuvent ainsi être ajoutées à l'univers de placement si selon Credit Suisse elles comprennent les effets écologiques et sociaux des produits et services issus de leur chaîne de création de valeur et/ou si elles engagent leur force d'innovation dans le développement de solutions qui inspirent/ permettent aux gens et aux entreprises un style de vie plus durable et/ou des modèles d'affaires qui réduisent les réper-

31 UBS, 2021: Factsheet, [https://www.ubs.com/2/e/files/RET/FS\\_RET\\_CH0022476508\\_CH\\_FR.pdf](https://www.ubs.com/2/e/files/RET/FS_RET_CH0022476508_CH_FR.pdf) [30.08.2021]

32 UBS, 2021: Website Vitainvest <https://www.ubs.com/ch/fr/private/pension/pillar-3/vitainvest.html> [30.08.2021]

cussions et contribuent à l'amélioration du bien-être<sup>33</sup>. D'innombrables entreprises devraient être capables de remplir au moins le 1er critère, mais il n'est de loin pas sûr qu'une compréhension des effets produise effectivement aussi un changement de comportement des entreprises concernées.

Les promesses d'effets faites par Credit Suisse semblent particulièrement problématiques à la lecture des documents qui accompagnent le fonds. D'après la banque, un investissement d'USD 1 mio dans ce fonds aurait ainsi pour effet<sup>34</sup>:

- Une réduction ou séquestration de 135 tonnes d'émissions de carbone
- Le recyclage de déchets ou revalorisation de 499 tonnes de matériaux
- La réduction de la consommation de 6 500 litres d'eau
- 98 529 boîtes de production durable
- Et pour USD 7 705 d'investissements durables

Une telle publicité pour un effet supposé d'investissements financiers a provoqué une action en cessation de la part de l'organisation de défense des consommateurs contre la DekaBank en Allemagne qui a eu pour effet que la banque a dû retirer son calculateur d'effet de son site Internet.<sup>35</sup> Les principales critiques à l'encontre de tels promesses d'effet résident dans le fait qu'en général les données nécessaires pour les calculer ne sont pas disponibles pour toutes les entreprises faisant partie du fonds et aussi dans le fait qu'investir dans une entreprise ne modifie pas la demande pour des produits de cette entreprise ni les processus de production de l'entreprise, aucun effet direct ou immédiat ne peut donc être accordé à l'investissement.

### 3.5 Conclusion sur la qualité des produits

Lors de l'évaluation des stratégies de placement appliquées régulièrement, on voit qu'investir de façon compatible avec l'Accord de Paris et favorable au climat ne réussit que si la stratégie de placement d'un fonds tient compte comme expliqué ci-dessus de l'évolution de l'intensité d'émission des entreprises sur la durée<sup>36</sup> et n'oublie pas l'appartenance sectorielle de l'entreprise et les exigences réduction des émissions<sup>37</sup> d'un scénario 1.5°C. Aucun des fonds proposés n'a pu respecter ces critères.

Un des principaux défis pour le marché des investissements financiers durables consiste sans aucun doute dans le fait qu'il existe un très important déficit de définition de la notion de durabilité. Seul le législateur ou la régulation des marchés financiers pourrait y remédier. Les fonds qui promettent une durabilité écologique doivent tenir compte des seuils de tolérance de notre planète et se conformer au moins aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Il ne faut pour cela menacer aucun des autres objectifs de développement de l'ONU, particulièrement dans la protection de la biodiversité. Cette exigence minimale doit être ancrée dans la loi.

Il est toutefois toujours problématique que les critères de durabilité de 60% des fonds recommandés comme favorables au climat ne portent pas sur le portefeuille complet, mais seulement sur une partie de celui-ci. Le risque reste donc élevé que ces fonds investissent aussi dans des entreprises qui ne sont pas conformes aux préférences des investisseur-es en matière de durabilité. D'importants déficits étaient aussi constatables en ce qui concerne la transparence – que ce soit

33 Credit Suisse, 2021: Fondsprospekt Credit Suisse Wealth Funds 1, [www.swissfunddata.ch/sfdpub/docs/fpd-60002-20191008-de.pdf](http://www.swissfunddata.ch/sfdpub/docs/fpd-60002-20191008-de.pdf) [23.08.2021]

34 Credit Suisse, 2021: Fonds Factsheet [https://api.fundinfo.com/document/82d3cead563722590142ac42b8c4ff40\\_143885/MR\\_CH\\_fr\\_LU2062657874\\_YES\\_2021-07-30.pdf?apiKey=b9934aa2-1a83-4286-b11b-c8415da9e581](https://api.fundinfo.com/document/82d3cead563722590142ac42b8c4ff40_143885/MR_CH_fr_LU2062657874_YES_2021-07-30.pdf?apiKey=b9934aa2-1a83-4286-b11b-c8415da9e581) [23.08.2021]

35 [www.verbraucherzentrale-bawue.de/presse-meldungen/presse-bw/nachhaltig-irrefuehrend-59299](http://www.verbraucherzentrale-bawue.de/presse-meldungen/presse-bw/nachhaltig-irrefuehrend-59299)

36 Et dans le meilleur des cas de façon rétroactive (réductions obtenues les années précédentes) et orientées vers l'avenir (existence d'un objectif de réduction des émissions à long terme conforme aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris)

37 Dans un scénario 1.5°C, il faudrait atteindre d'ici 2030 une réduction des émissions d'environ 70% par rapport à l'année de référence 1990, et ceci de façon transversale pour tous les secteurs économiques.



en relation avec la performance en matière de durabilité ou avec la méthodologie utilisée – à tel point que les investisseur-es ne pouvaient pas réaliser une évaluation du niveau d’ambition avec lequel les stratégies de placement des fonds ont été effectuées.

Il y a donc encore de nombreux obstacles sur le chemin d’une orientation de tous les flux financiers de façon compatible avec l’Accord de Paris pour que les investisseur-es privé-es puissent investir de façon ciblée dans des entreprises favorables au climat. Il dépendra aussi en bonne partie du législateur que cela se fasse et réussisse rapidement, car c’est à lui d’établir les bases légales nécessaires à une amélioration de l’offre en produits.

## 4 Recommandations

Les résultats montrent une fois de plus que les gestionnaires de fonds suisses ne savent pas proposer de solutions qui soient dignes de l’urgence avec laquelle il faut faire face aux crises écologiques.

L’argument de ce secteur selon lequel la place financière est déjà sur la bonne voie vers une place financière durable grâce à une autorégulation volontaire est aussi régulièrement avancé par le Conseil fédéral, mais il perd ici sa validité.

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent le plus rapidement possible définir les conditions-cadres pour des flux financiers durables et les ancrer dans la loi.

Il faut pour cela de la transparence, des normes minimales pour les produits de placement qui les rendent compatibles avec les objectifs de durabilité de la Suisse.

## Annexe

Agence de conseil financier	Produits proposés	Décrit comme climato-compatible	La stratégie du fond garantit la compatibilité climatique
Aargauische Kantonalbank	Pas de produits proposés	–	–
Alternative Bank Schweiz	ABS Living Values – Balanced Fund R	Non	Non
Bank Avera	Musterportfolio Global Nachhaltig Ausgewogen	Non	Non
Bank Cler	Anlagelösung Bank Cler – Nachhaltig Einkommen	Non	Non
	Swisscanto (LU) Portfolio Fund Sustainable Balanced AA	Non	Non
	BNP Paribas Aqua	Non	Non
	BNP Global Environment	Oui	Non

Berner Kantonalbank	BEKB Strategiefonds Nachhaltig 60 (B)	Non	Non
Basler Kantonalbank	BKB Anlagelösung -Nachhaltig Einkommen (CHF) B Fonds	Non	Non
Basellandschaftliche Kantonalbank	BLKB Next Generation Strategy Fonds	Oui	Non
	BLKB iQ Responsible Equity Fonds	Non	Non
	BLKB Klima Basket	Oui	Non
Bank BSU	Swisscanto Equity Fund Sustainable Global Water	Non	Non
Credit Suisse	Credit Suisse Rockefeller – Ocean Engagement Fund USD	Oui	Non
	Credit Suisse – Responsible Consumer Fund USD	Oui	Non
	Credit Suisse (Lux) Environmental Impact, Equity Fund	Oui	Non
	Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Balanced CH	Non	Non
Graubündner Kantonalbank	Black Rock Global Funds BGF SICAV – Sustainable Energy Fund	Non	Non
	Robeco Capital Growth Funds SICAV – RobecoSAM Smart Energy Equities	Non	Non
	GKB (CH)- Strategiefonds Ausgewogen ESG – A	Non	Non
	Swisscanto (CH) Real Estate Fund Responsible IFCA – FA CHF	Non	Non
Migros Bank	Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 45/65/85 B	Oui	Non
PostFinance	E-Vermögensverwaltung und Anlageberatung Plus (Fokus Nachhaltigkeit)	Oui	Non

	Schroder – Global Climate Chance Equity	Non	Non
Raiffeisen	Raiffeisen Pension Invest Futura Balanced	Non	Non
	Swisscanto Equity Fund Responsible Small & Mid Caps	Non	Non
	Swisscanto Bond Fund Responsible	Non	Non
	Raiffeisen Pension Invest Futura Growth	Non	Non
	Raiffeisen Pension Invest Futura Yield	Non	Non
	Goldman Sachs Emerging Markets Equity ESG	Non	Non
	Vontobel Fund Clean Technology	Non	Non
	Vontobel Fund Ethos Equities Swiss Mid & Small	Non	Non
	DWS Invest ESG Equity Income	Non	Non
	Raiffeisen Futura Swiss Stock A	Non	Non
Thurgauer Kantonalbank	TKB Vermögensverwaltung Aktien (CHF)	Oui	Non
UBS	UBS Vitainvest Swiss 50 Sustainable	Non	Non
	UBS Vitainvest World 50 Sustainable	Non	Non
	UBS Future of Earth	Oui	Non
	UBS ETF (IE) MSCI World CPA USD Fund	Non	Non
	UBS SI Fund Balanced	Non	Non
Urner Kantonalbank	Swisscanto Sustainable Balanced AT	Non	Non
Valiant Bank	VF (CH) – Valiant Helvétique Ausgewogen	Non	Non
	VF (CH) – Valiant Helvétique Dynamisch	Non	Non

	VF (CH) – Valiant Helvétique Konserva- tive	Non	Non
	Valiant Vivace (Lux)	Non	Non
VZ Vermögens- zentrum	Pas de produits proposés	–	–
Zürcher Kantonalbank	Swisscanto (CH) Portfolio Fund Responsible Balance AA CHF	Non	Non
	Swisscanto (CH) Portfolio Fund Responsible Select AA CHF	Non	Non

## Impressum

Un rapport / une étude de Greenpeace Suisse, August 2021.

Editorial : Larissa Marti, Peter Haberstich

Evaluation des données et conseil spécifique : Dr. Martin Granzow, Nextra Consulting

Traduction : Clément Tolusso

Page thématique :

[www.greenpeace.ch/fr/explorer/climat/finance-durable](http://www.greenpeace.ch/fr/explorer/climat/finance-durable)

Greenpeace Suisse

Badenerstrasse 171 | Postfach | 8036 Zürich

044 447 41 41 | [schweiz@greenpeace.org](mailto:schweiz@greenpeace.org)

Compte pour les dons : 80-6222-8